



**HAUT-COMMISSARIAT
DE LA RÉPUBLIQUE
EN POLYNÉSIE FRANÇAISE**

Liberté
Égalité
Fraternité

N° dossier : _____

**Direction des
interventions de l'État**

Bureau de l'appui à la mobilité
et à l'insertion
Pôle de la continuité territoriale

Départ : _____

DEMANDE DE PRISE EN CHARGE POUR UN PASSEPORT MOBILITÉ CONCOURS (PMC)

ANNÉE 2024

Vous êtes éligibles à une prise en charge PMC si vous remplissez toutes les conditions suivantes :

- ✓ vous résidez actuellement en Polynésie française depuis au moins 6 mois
- ✓ vous êtes admissible aux épreuves orales d'un concours de catégorie A ou B
- ✓ vous avez vérifié votre éligibilité par rapport aux revenus familiaux de 2023 (voir lien vers simulateur d'éligibilité en page 4)
- ✓ vous ne bénéficiez pas d'autre aide publique pour financer votre déplacement

IDENTITÉ ET INFORMATIONS PERSONNELLES DU VOYAGEUR

M. Mme * Identiques aux informations figurant sur votre passeport Nationalité : _____
 Nom de naissance * : _____ Date de naissance : / /
 Nom marital * : _____ Lieu de naissance : _____
 Prénoms * : _____

Adresse géographique en Polynésie française : _____
 _____ depuis _____

Adresse postale : BP : _____ Code postal : _____ Commune : _____

Tél. (domicile) : _____ Portable : _____ Tél. (autre) : _____

Adresse de messagerie électronique :@.....

Sans profession Salarié(e) Autre (préciser) : _____

SITUATION FAMILIALE

Candidat vivant à la charge financière d'un tiers (père, mère, conjoint, tuteur...): Candidat disposant de ses propres ressources financières

Identité du tiers : M. Mme

Nom et Prénom : _____

célibataire en concubinage/Pacsé(e)/Marié(e)

séparé(e)/divorcé(e) veuf(ve)

Nombre d'enfants à charge : _____

célibataire en concubinage/Pacsé(e)/Marié(e)

séparé(e)/divorcé(e) veuf(ve)

Nombre d'enfants à charge : _____

INFORMATIONS CONCERNANT LE VOYAGE

Aéroport de départ : Date de départ :

Aéroport d'arrivée * : Date de retour :

* Vérifier que la compagnie aérienne dessert bien cette ville. À défaut, inscrire la ville la plus proche.

Trajet : Aller simple Aller-Retour

Compagnie aérienne : AIR FRANCE (Paris CDG) AIR TAHITI NUI (Paris CDG) FRENCH BEE (Paris ORLY)
 (représentée par l'agence RATERE)

**Délai d'instruction : 15 jours ouvrés à compter du dépôt du dossier complet
au Pôle de la continuité territoriale.**

Prévoyez de déposer votre dossier COMPLET au minimum 3 semaines avant votre voyage !

Nous ne pouvons pas garantir l'instruction de votre dossier si celui-ci est incomplet ou déposé peu de temps avant votre départ.

INFORMATIONS CONCERNANT LE CONCOURS EXTERNE

Organisateur du concours :

Intitulé du concours :

Lieu (ville + adresse complète du centre d'examen) :

Date de convocation : /_____/_____/_____/ Date de fin de l'épreuve : /_____/_____/_____/

ATTESTATION SUR L'HONNEUR

Je soussigné(e)

CERTIFIE SUR L'HONNEUR :

- de l'exactitude des renseignements fournis dans le cadre de la présente demande de passeport mobilité concours ;
- n'avoir bénéficié d'aucune autre prise en charge au transport aérien de la part de mon employeur ou du service organisateur du concours ;
- n'avoir bénéficié d'aucune autre aide publique au transport aérien depuis le 1^{er} janvier 2024 ;
- n'avoir aucune autre demande d'aide publique au transport aérien en cours d'instruction.

RECONNAIS :

- avoir pris connaissance des conditions d'octroi du passeport mobilité Concours ;
- avoir été informé(e) que le voyage aidé doit être exclusivement effectué en classe économique (sur-classement non autorisé), en utilisant la liaison la plus directe et les correspondances les plus rapprochées (« stop-over » non autorisé) ;
- avoir été informé(e) que la prise en charge du transport se fait pour un aller-retour (Papeete – Métropole (Paris ou province) – Papeete) ou sur acceptation du Pôle de la continuité territoriale pour les cas particuliers ;
- avoir été informé(e) qu'en cas d'acceptation de ma demande, les documents relatifs à l'aide sont établis conformément à mes choix en matière de compagnie aérienne et de dates de voyage, aucune modification (compagnie, date de départ et itinéraire) n'étant admise après le dépôt du dossier auprès du service instructeur, sauf en cas de force majeure et sur production de justificatifs ;
- avoir été informé(e) qu'en cas d'avance des billets par moi-même auprès de la compagnie, le remboursement se fera sur la base du tarif conventionné et non public, la différence et les frais de service étant à ma charge ;
- être informé(e) qu'un titre de perception pourra être émis en cas de déclarations inexactes, de non-respect des conditions d'octroi de l'aide ou de non-respect des engagements ci-dessous.

M'ENGAGE EN CAS D'ACCEPTATION DE MA DEMANDE DE PASSEPORT MOBILITÉ :

- à me présenter à toutes les épreuves du concours pour lequel je sollicite la présente aide ;
- à transmettre une attestation de présence aux épreuves dans le mois suivant mon retour en Polynésie française ;
- à informer la compagnie aérienne et le Pôle de la continuité territoriale très rapidement si un problème majeur m'empêchait de me présenter à l'aéroport. En cas de « no show » ou si le motif s'avérait injustifié, le Haut-commissariat procédera à l'émission d'un titre de perception (remboursement à l'État par le bénéficiaire du trajet concerné) ;
- à me soumettre à tout contrôle effectué par le service instructeur.

J'accepte de recevoir à mon adresse de messagerie électronique indiquée à la page 1, les réponses de l'administration et notamment par lettre recommandée électronique ou par un autre procédé électronique équivalent les documents habituellement notifiés par lettre recommandée avec accusé de réception.

Fait à, le

Signature précédée de la mention « Lu et approuvé »

IMPORTANT : Quiconque se sera fait délivrer indûment ou aura tenté de se faire délivrer indûment un document administratif, soit en faisant de fausses déclarations, soit en prenant un faux nom ou une fausse qualité, soit en fournissant de faux renseignements, certificats ou attestations, sera puni des peines prévues aux articles L. 441-6 et L. 441-7 du code pénal.

Les informations recueillies sur ce formulaire sont enregistrées dans un fichier informatisé par le Pôle de continuité territoriale (PCT) pour l'attribution d'une aide du fonds de continuité territoriale (FCT). La base légale du traitement est prévue par le code des transports. Les données collectées seront communiquées aux seuls destinataires suivants : le CSPI, la direction des finances publiques et la compagnie aérienne choisie par le demandeur. Les données sont conservées pendant la durée nécessaire pour s'assurer du respect du délai de carence entre 2 aides du FCT.

Vous pouvez accéder aux données vous concernant, les rectifier, demander leur effacement ou exercer votre droit à la limitation du traitement de vos données. Pour exercer ces droits ou pour toute question sur le traitement de vos données dans ce dispositif, vous pouvez contacter le PCT (coordonnées en page 4). Si vous estimez, après nous avoir contactés, que vos droits « Informatique et Libertés » ne sont pas respectés, vous pouvez adresser une réclamation à la CNIL.

LISTE DES DOCUMENTS À FOURNIR

- La copie du passeport en cours de validité du demandeur voyageur ou de son ayant-droit voyageurs (copie de la carte d'identité du demandeur uniquement s'il ne voyage pas);
- La copie de la carte d'assuré social valide (carte CPS ou VITALE) de chacun des membres du foyer ;
- La copie intégrale du livret de famille ou l'acte de naissance récent de chacun des membres du foyer ;
Si décès, l'acte de décès (*Mairie de résidence*).
- Certificat récent de vie à charge de famille des enfants à charge du foyer (*Mairie de résidence*) ;
- Certificat de scolarité 2023/2024 des enfants majeurs scolarisés (à charge) âgés de 18 ans à moins de 25 ans ;
- Le jugement de divorce ou la convention de séparation (*Tribunal*) ;
À défaut, une attestation sur l'honneur de séparation co-signée des parents indiquant la nouvelle composition familiale, le mode de garde et le versement éventuel d'une pension alimentaire + les pièces d'identité.
- Justificatif de résidence habituelle : la facture d'électricité (ou à défaut d'eau) récente de moins de 3 mois au nom du demandeur, sur laquelle figurent au minimum 6 mois de consommation ;
- Si le demandeur est hébergé : facture d'électricité (ou à défaut d'eau) récente de moins de 3 mois au nom de l'hébergeant avec l'adresse géographique justifiant de 6 mois de consommation, complétée d'une attestation d'hébergement de moins de 3 mois et la pièce d'identité valide de l'hébergeant ;
- Le formulaire de déclaration des revenus, renseigné, daté et signé (*disponible sur le site du haut-commissariat www.polynesie-francaise.pref.gouv.fr ou à retirer au Pôle de la continuité territoriale*)

Vous êtes	Pièces à joindre au formulaire de déclaration de revenus
<input type="checkbox"/> Sans profession :	⇒ Relevé d'information des revenus familiaux de janvier à décembre 2023 (délivré par la CPS) ⇒ l'attestation d'affiliation au RSPF 2023 (délivrée par la CPS)
<input type="checkbox"/> Salarié ou fonctionnaire du Territoire	⇒ Relevé d'information des revenus familiaux de janvier à décembre 2023 (délivré par la CPS)
<input type="checkbox"/> Fonctionnaire d'ÉTAT	⇒ Bulletins de paye de janvier à décembre 2023 (délivrés par l'employeur) ou l'attestation de l'employeur indiquant le montant des revenus de l'année 2023 ⇒ Relevé d'information des revenus familiaux de janvier à décembre 2023 (délivré par la CPS)
<input type="checkbox"/> Autres revenus perçus en 2023 (loyers, autres revenus locatifs, capitaux mobiliers, etc.) :	fournir les justificatifs
<input type="checkbox"/> Revenus perçus en France métropolitaine en 2023 :	fournir l'avis d'imposition de la Direction des Impôts

- L'attestation d'admissibilité aux épreuves orales de votre concours
- La copie de la lettre ou du courrier électronique de convocation aux épreuves orales et/ou l'extrait de Publinet comportant notamment votre nom, prénom, l'intitulé du concours et la date des épreuves orales

DEMANDE DE RENSEIGNEMENTS

<p>Localisation et adresse postale :</p> <p>Haut-Commissariat de la République en Polynésie française Direction des interventions de l'État Bureau de l'appui à la mobilité et à l'insertion Pôle de la continuité territoriale Avenue Pouvana'a a Oopa B.P 115 – 98 713 Papeete TAHITI POLYNÉSIE FRANÇAISE</p>	<p>Heures d'ouverture des guichets : du lundi au vendredi de 7h30 à 12h00</p> <p>Permanence téléphonique : du lundi au vendredi de 13h30 à 15h30 au 40 46 84 20 ou au 40 46 84 15</p> <p>Contact courriel : passport-mobilite@polynesie-francaise.pref.gouv.fr</p>
<p>Retrait en ligne des formulaires et simulateur d'éligibilité aux aides :</p> <p>https://www.polynesie-francaise.pref.gouv.fr/Demarches/Aides-au-transport/Passport-mobilite-concours</p>	

PARTIE RÉSERVÉE À L'ADMINISTRATION

Concours (épreuves orales) : inexistante sur le territoire existe sur le territoire
Niveau : catégorie A ou B Grandes écoles
Ressources financières 2023 : < à 3 177 924 FCFP > à 3 177 924 FCFP (26 631 €)
Durée de résidence en PF : respectée (+ de 6 mois) non respectée (< à 6 mois)
Trajet : Aller simple Aller-retour
Proposition du gestionnaire : favorable défavorable

Si défavorable, motif : _____

Observations : _____

Date d'instruction du dossier	Tampon + Visa du gestionnaire	
Date de contrôle	Observations	Visa <input type="checkbox"/> Cheffe BAMI _____ <input type="checkbox"/> Adjointe _____

SUIVI ADMINISTRATIF ET FINANCIER DE LA DEMANDE

	Prise en charge
Arrêté	N° HC du
Facture	N° du
Montant État FCFP
CHORUS et DFIP	N° DP Date DP Date validation DFIP



PASSEPORT MOBILITÉ 2024 : DÉCLARATION DE REVENUS

**Nous soussignés, déclarons ne pas avoir bénéficié d'une aide à la mobilité depuis le 1er janvier 2024
Et attestons nos revenus 2023 comme suit :**

BÉNÉFICIAIRE

Titre :	M.	Nom :		
		Prénom :		
Né(e) le :		Âge :		
Situation :		Foyer fiscal :		
Tél (F&P) :		Adresse courriel :		

FOYER FISCAL AU 31/12/2023

1er déclarant	Titre :	M.	Nom :		
			Prénom :		
	Né(e) le :		à :		Âge :
			Profession :		
2ème déclarant	Titre :	Mme	Nom :		
			Prénom :		
	Né(e) le :		à :		Âge :
			Profession :		
	Situation Familiale :				
		Nombre de parts fiscales (cf. code général des impôts) :			
		Majoration (cas des personnes vivant seules ou ayant des enfants en garde alternée) :			

REVENUS 2023

	1er déclarant	2ème déclarant	Revenus du foyer
<u>Libellés des revenus :</u>	Montant <u>annuel</u> en Fcfp	Montant <u>annuel</u> en Fcfp	Montant <u>annuel</u> en Fcfp
1) Traitements, salaires et pensions de retraite	0	0	0
2) Bénéfices industriels, commerciaux, non commerciaux, agricoles	0	0	0
3) Revenus de capitaux mobiliers	0	0	0
4) Revenus locatifs	0	0	0
5) Plus-values de cessions	0	0	0
Montant total des revenus perçus du foyer fiscal	0	0	0
	- €	- €	- €

Important : Le déclarant qui ne perçoit aucun revenu doit compléter l'attestation ci-dessous :

Je soussigné(e) (**1er déclarant**) atteste sur l'honneur n'avoir perçu aucun revenu le(s) mois de : 2023
Je soussigné(e) (**2ème déclarant**) atteste sur l'honneur n'avoir perçu aucun revenu le(s) mois de : 2023

Nous certifions la sincérité et l'exhaustivité de nos déclarations et reconnaissons être informés que toute erreur ou omission dans les renseignements fournis peut entraîner non seulement le rejet de notre demande, mais aussi :

- la suppression de l'aide accordée et perçue au titre de la présente demande ;
- des poursuites judiciaires en cas de fraude constatée ou de fausse déclaration.

(cf. loi n° 68-690 du 31.12.1968 - art. 22)

Signature(s):

ÉLIGIBILITÉ

Rapport entre les revenus annuels et le nombre de parts fiscales (montant en €) :	
Éligibilité du demandeur (plafond en Polynésie française : 26.631 € soit 3.177.924 Fcfp) , sous réserve de la validation de votre dossier	
Taux d'aide :	
Demandeur reçu par :	Observations :
Agent instructeur :	<u>Visa:</u>